



**RBC Assurances<sup>®</sup>**

*États financiers annuels audités des*

**FONDS DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE RBC**

*31 décembre 2011*

# FONDS DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE RBC

## Table des matières

31 décembre 2011

---

	<u>Page</u>
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
États financiers et informations supplémentaires	
Fonds d'accroissement variable	3 - 4
Fonds d'obligations	5 - 6
Fonds équilibré	7 - 8
Notes complémentaires	9-14

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts des

Fonds d'accroissement variable RBC Vie (« Fonds d'accroissement variable »)

Fonds d'obligations RBC Vie (« Fonds d'obligations »)

Fonds équilibré RBC Vie (« Fonds équilibré »)

(collectivement appelés les « Fonds de la Compagnie d'assurance vie RBC »)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints des Fonds de la Compagnie d'assurance vie RBC, comprenant l'état de l'actif net au 31 décembre 2011, les états des résultats et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Fonds de la Compagnie d'assurance vie RBC au 31 décembre 2011, ainsi que des résultats de leur exploitation et de l'évolution de leur actif net pour l'exercice clos à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

## **Informations non auditées**

Nous n'avons procédé ni à un audit ni à un examen, et n'avons pris aucune autre mesure pour nous assurer de l'exactitude et de l'exhaustivité des points saillants financiers et des 25 principaux titres détenus dans le fonds sous-jacent présentés dans les informations supplémentaires des Fonds de la Compagnie d'assurance vie RBC.

*Deloitte + Touche s.r.l.*

Comptables agréés  
Experts-comptables autorisés  
Le 1<sup>er</sup> mars 2012

# FONDS DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE RBC

## États financiers

31 décembre 2011

### Fonds d'accroissement variable

État des résultats	Exercice clos le	Exercice clos le
	31 décembre 2011	31 décembre 2010
<b>Revenus</b>		
Distribution du fonds sous-jacent	2 025 114 \$	2 880 509 \$
Pertes réalisées à la vente de placements	(908 068)	(910 569)
Augmentation (diminution) de la plus-value non réalisée de placements	(4 490 517)	4 631 581
	(3 373 471)	6 601 521
<b>Charges</b>		
Frais de gestion	896 037	926 265
Frais bancaires et autres frais administratifs	3 888	3 088
Honoraires d'audit	4 191	4 191
	904 116	933 544
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	<b>4 277 587 \$</b>	<b>5 667 977 \$</b>
Bénéfice net (perte nette) par part	(3,98) \$	4,67 \$

État de l'actif net	Au	Au
	31 décembre 2011	31 décembre 2010
<b>Actif</b>		
Placements dans le fonds sous-jacent à la juste valeur	31 371 845 \$	41 030 113 \$
Montants à recevoir de la Compagnie d'assurance vie RBC	–	24 326
	31 371 845	41 054 439
<b>Passif</b>		
Montants à payer à la Compagnie d'assurance vie RBC	12 929	–
	12 929	–
<b>Actif net</b>	<b>31 358 916 \$</b>	<b>41 054 439 \$</b>
Actif net par part	31,42 \$	35,60 \$

État de l'évolution de l'actif net	Exercice clos le	Exercice clos le
	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Actif net au début de l'exercice	41 054 439 \$	39 142 839 \$
Dépôts de primes	2 392 700	2 929 255
Bénéfice net (perte nette)	(4 277 587)	5 667 977
	39 169 552	47 740 071
Moins		
Retraits	7 810 636	6 685 632
	7 810 636	6 685 632
<b>Actif net à la fin de l'exercice</b>	<b>31 358 916 \$</b>	<b>41 054 439 \$</b>
Nombre de parts en circulation	997 958	1 153 169

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

# FONDS DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE RBC

## Informations supplémentaires

### 31 décembre 2011

#### Fonds d'accroissement variable

		Frais de gestion		Autres frais		RFG <sup>1</sup>		
<b>Frais de gestion et autres frais</b>	2011	896 037	\$	8 079	\$	2,50	%	
<b>(voir aussi la note 7)</b>	2010	926 265	\$	7 279	\$	2,33	%	
<b>Ventes et rachats de parts</b>								
		Produit de l'émission des parts		Parts rachetées		Montants payés au rachat de parts		
		Parts émises						
<b>(voir aussi la note 8)</b>	2011	66 055		2 392 700	\$	221 266	7 810 636 \$	
	2010	88 641		2 929 255	\$	207 509	6 685 632 \$	
<b>Placement dans le fonds sous-jacent à la juste valeur (voir aussi la note 9)</b>								
		Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total
	2011	31 371 845	\$	–	\$	–	\$	31 371 845 \$
	2010	41 030 113	\$	–	\$	–	\$	41 030 113 \$
<b>Tableau des actifs investis</b>								
		Nombre de parts		% détenu dans le fonds		Juste valeur		Juste valeur par part
			Coût					
Fonds d'actions canadiennes RBC, série O	2011	1 411 328	40 045 116 \$	1,38 %		31 371 845 \$		22,23 \$
	2010	1 562 932	45 212 867 \$	1,90 %		41 030 113 \$		26,25 \$

Les tableaux suivants présentent certains renseignements financiers clés sur le fonds et visent à vous aider à comprendre le rendement du fonds au cours des cinq dernières années.

<b>Points saillants financiers (non audité)</b>	<b>2011</b>	2010	2009	2008	2007
<b>Distribution du fonds et actif net par part</b>					
Distributions* :					
Total des distributions annuelles	<b>2,03 \$</b>	2,50 \$	1,36 \$	– \$	2,90 \$
Actif net au 31 décembre	<b>31,42 \$</b>	35,60 \$	30,77 \$	23,76 \$	36,31 \$
<b>Ratios et données supplémentaires</b>					
Actif net (en milliers \$)	<b>31 359 \$</b>	41 054 \$	39 143 \$	31 823 \$	50 419 \$
Nombre de parts en circulation	<b>997 958</b>	1 153 169	1 272 037	1 339 113	1 396 642
Ratio des frais de gestion <sup>1</sup>	<b>2,50 %</b>	2,33 %	2,43 %	2,59 %	2,58 %
Taux de rotation des titres en portefeuille du fonds sous-jacent <sup>2</sup>	<b>58,58 %</b>	65,52 %	82,78 %	68,28 %	41,28 %

\* Les distributions ont été réinvesties dans le fonds.

- Le ratio des frais de gestion (« RFG ») est établi d'après le total des frais de l'exercice indiqué et est exprimé sous forme d'un pourcentage annualisé de la moyenne quotidienne de l'actif net au cours de l'exercice.
- Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds sous-jacent représente la fréquence à laquelle un gestionnaire renouvelle son portefeuille. Un taux de rotation des titres en portefeuille de 100 % signifie que le gestionnaire a complètement renouvelé son portefeuille une fois au cours de l'année. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un fonds au cours d'une année donnée est élevé, plus les frais de négociation payables par le fonds sont élevés et plus la probabilité est grande que l'investisseur réalise un gain en capital imposable dans l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du fonds.

<b>25 principaux titres détenus dans le fonds sous-jacent (non audité)</b>	% de l'actif		
Banque Royale du Canada	5,5	Banque Canadienne Impériale de Commerce	2,1
La Banque Toronto-Dominion	5,0	Power Corporation du Canada	1,7
La Banque de Nouvelle-Écosse	3,6	Brookfield Asset Management Inc., cat. A	1,6
Suncor Énergie Inc.	3,6	Teck Resources Ltd., cat. B	1,4
Société aurifère Barrick	3,3	Rogers Communications Inc., cat. B	1,4
Canadian Natural Resources Ltd.	2,9	Société Financière Manuvie	1,4
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2,8	Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,4
Goldcorp Inc.	2,6	TELUS Corp. cat. A	1,3
Potash Corporation of Saskatchewan Inc.	2,5	Imperial Oil Ltd.	1,1
Banque de Montréal	2,3	Magna International Inc., cat. A	1,1
Enbridge Inc.	2,1	Crescent Point Energy Corp.	1,0
Cenovus Energy Inc.	2,1	Thomson Corp.	1,0
TransCanada Corp.	2,1	<b>% total des 25 principaux titres</b>	<b>56,9</b>

# FONDS DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE RBC

## États financiers

31 décembre 2011

### Fonds d'obligations

#### État des résultats

	Exercice clos le 31 décembre 2011	Exercice clos le 31 décembre 2010
<b>Revenus</b>		
Distribution du fonds sous-jacent	183 288 \$	212 517 \$
Gains réalisés à la vente de placements	50 661	20 006
Augmentation de la plus-value non réalisée de placements	209 959	142 007
	<b>443 908</b>	<b>374 530</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion	97 932	100 947
Frais bancaires et autres frais administratifs	1 100	868
Honoraires d'audit	748	748
	<b>99 780</b>	<b>102 563</b>
<b>Bénéfice net</b>	<b>344 128 \$</b>	<b>271 967 \$</b>
Bénéfice net par part	2,12 \$	1,51 \$

#### État de l'actif net

	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010
<b>Actif</b>		
Placements dans le fonds sous-jacent à la juste valeur	4 716 506 \$	5 024 093 \$
	<b>4 716 506</b>	<b>5 024 093</b>
<b>Passif</b>		
Montants à payer à la Compagnie d'assurance vie RBC	1 600	1 300
	<b>1 600</b>	<b>1 300</b>
<b>Actif net</b>	<b>4 714 906 \$</b>	<b>5 022 793 \$</b>
Actif net par part	31,20 \$	29,02 \$

#### État de l'évolution de l'actif net

	Exercice clos le 31 décembre 2011	Exercice clos le 31 décembre 2010
Actif net au début de l'exercice	5 022 793 \$	5 152 440 \$
Dépôts de primes	365 874	375 694
Bénéfice net	344 128	271 967
	<b>5 732 795</b>	<b>5 800 101</b>
Moins		
Retraits	1 017 889	777 308
	<b>1 017 889</b>	<b>777 308</b>
<b>Actif net à la fin de l'exercice</b>	<b>4 714 906 \$</b>	<b>5 022 793 \$</b>
Nombre de parts en circulation	151 116	173 070

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

# FONDS DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE RBC

## Informations supplémentaires

31 décembre 2011

### Fonds d'obligations

		Frais de gestion	Autres frais	RFG <sup>1</sup>		
<b>Frais de gestion et autres frais</b>	2011	97 932 \$	1 848 \$	2,05 %		
(voir aussi la note 7)	2010	100 947 \$	1 616 \$	2,02 %		
		Partis émises	Produit de l'émission des parts	Partis rachetées	Montants payés au rachat de parts	
<b>Ventes et rachats de parts</b>	2011	12 204	365 874 \$	34 158	1 017 889 \$	
(voir aussi la note 8)	2010	13 024	375 694 \$	27 123	777 308 \$	
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
<b>Placement dans le fonds sous-jacent à la juste valeur</b>	2011	4 716 506 \$	– \$	– \$	4 716 506 \$	
(voir aussi la note 9)	2010	5 024 093 \$	– \$	– \$	5 024 093 \$	
		Nombre de parts	Coût	% détenu dans le fonds	Juste valeur	Juste valeur par part
<b>Tableau des actifs investis</b>	2011	696 317	4 297 173 \$	0,08 %	4 716 506 \$	6,77 \$
Fonds d'obligations RBC, série O	2010	783 069	4 814 719 \$	0,10 %	5 024 093 \$	6,42 \$

Les tableaux suivants présentent certains renseignements financiers clés sur le fonds et visent à vous aider à comprendre le rendement du fonds au cours des cinq dernières années.

#### Points saillants financiers (non audité)

##### Distribution du fonds et actif net par part

Distributions\* :

	2011	2010	2009	2008	2007
Total des distributions annuelles	1,21 \$	1,23 \$	1,46 \$	1,35 \$	1,24 \$
Actif net au 31 décembre	31,20 \$	29,02 \$	27,53 \$	25,03 \$	25,26 \$

##### Ratios et données supplémentaires

Actif net (en milliers \$)	4 715 \$	5 023 \$	5 152 \$	4 676 \$	5 267 \$
Nombre de parts en circulation	151 116	173 070	187 169	198 871	208 537
Ratio des frais de gestion <sup>1</sup>	2,05 %	2,02 %	2,09 %	2,02 %	2,24 %
Taux de rotation des titres en portefeuille du fonds sous-jacent <sup>2</sup>	49,74 %	44,95 %	60,39 %	49,72 %	61,05 %

\* Les distributions ont été réinvesties dans le fonds.

1. Le ratio des frais de gestion (« RFG ») est établi d'après le total des frais de l'exercice indiqué et est exprimé sous forme d'un pourcentage annualisé de la moyenne quotidienne de l'actif net au cours de l'exercice.

2. Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds sous-jacent représente la fréquence à laquelle un gestionnaire renouvelle son portefeuille. Un taux de rotation des titres en portefeuille de 100 % signifie que le gestionnaire a complètement renouvelé son portefeuille une fois au cours de l'année. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un fonds au cours d'une année donnée est élevé, plus les frais de négociation payables par le fonds sont élevés et plus la probabilité est grande que l'investisseur réalise un gain en capital imposable dans l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du fonds.

25 principaux titres détenus dans le fonds sous-jacent (non audité)	% de l'actif	% de l'actif
<b>Positions longues</b>		
Province de Québec, 4,500 %, 1 <sup>er</sup> déc. 19		1,0
Province d'Ontario, 4,200 %, 2 juin 20	3,6	La Banque Toronto-Dominion, 4,779 %, 14 déc. 16
Province d'Ontario, 4,650 %, 2 juin 41	3,1	La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,350 %, 18 nov. 14
Province d'Ontario, 6,500 %, 8 mars 29	2,9	La Banque Toronto-Dominion, 5,480 %, 2 avril 20
Province d'Ontario, 4,700 %, 2 juin 37	2,8	Banque Royale du Canada, 3,360 %, 11 janv. 16
Province d'Ontario, 4,000 %, 2 juin 21	2,7	Province d'Ontario, 4,300 %, 8 mars 17
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 3,350 %, 15 déc. 20	2,7	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,400 %, 14 janv. 16
Province d'Ontario, 4,600 %, 2 juin 39	2,3	Province d'Ontario, 4,400 %, 2 juin 19
Gouvernement du Canada, 3,250 %, 1 <sup>er</sup> juin 21	1,5	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,300 %, 19 nov. 14
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,3	<b>Total – positions longues</b>
Province de Québec, 5,000 %, 1 <sup>er</sup> déc. 38	1,3	<b>36,4</b>
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,110 %, 30 avril 20	1,1	<b>Positions courtes</b>
Banque Royale du Canada, 4,350 %, 15 juin 20	1,1	Billet CTN 10 ans États-Unis, mars 2012
Gouvernement du Canada, 5,750 %, 1 <sup>er</sup> juin 29	1,0	Billet CTN 5 ans États-Unis, mars 2012
Gouvernement du Canada, 1,000 %, 1 <sup>er</sup> fév. 15	1,0	<b>Total – positions courtes</b>
		<b>-5,6</b>
		<b>% total des 25 principaux titres</b>
		<b>30,8</b>

# FONDS DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE RBC

## États financiers

31 décembre 2011

### Fonds équilibré

#### État des résultats

	Exercice clos le 31 décembre 2011	Exercice clos le 31 décembre 2010
<b>Revenus</b>		
Distribution du fonds sous-jacent	78 227 \$	– \$
Gains (pertes) réalisé(e)s à la vente de placements	11 021	(144 001)
Augmentation (diminution) de la plus-value non réalisée de placements	(243 530)	1 656 870
	<b>(154 282)</b>	<b>1 512 869</b>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion	331 090	341 243
Frais bancaires et autres frais administratifs	1 810	1 439
Honoraires d'audit	2 297	2 297
	<b>335 197</b>	<b>344 979</b>
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	<b>(489 479) \$</b>	<b>1 167 890 \$</b>
Bénéfice net (perte nette) par part	<b>(1,11) \$</b>	<b>2,42 \$</b>

#### État de l'actif net

	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2010
<b>Actif</b>		
Placements dans le fonds sous-jacent à la juste valeur	12 827 020 \$	14 470 035 \$
Montants à recevoir de la Compagnie d'assurance vie RBC	14 756	30 297
	<b>12 841 776</b>	<b>14 500 332</b>
<b>Passif</b>		
Montants à payer à la Compagnie d'assurance vie RBC	–	–
	–	–
<b>Actif net</b>	<b>12 841 776 \$</b>	<b>14 500 332 \$</b>
Actif net par part	<b>30,34 \$</b>	<b>31,49 \$</b>

#### État de l'évolution de l'actif net

	Exercice clos le 31 décembre 2011	Exercice clos le 31 décembre 2010
Actif net au début de l'exercice	14 500 332 \$	14 582 508 \$
Dépôts de primes	1 064 043	1 134 307
Bénéfice net (perte nette)	(489 479)	1 167 890
	<b>15 074 896</b>	<b>16 884 705</b>
<b>Moins</b>		
Retraits	2 233 120	2 384 373
	<b>2 233 120</b>	<b>2 384 373</b>
<b>Actif net à la fin de l'exercice</b>	<b>12 841 776 \$</b>	<b>14 500 332 \$</b>
Nombre de parts en circulation	423 256	460 499

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

# FONDS DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE RBC

## Informations supplémentaires

### 31 décembre 2011

#### Fonds équilibré

Frais de gestion et autres frais (voir aussi la note 7)	2011 2010	Frais de gestion		Autres frais		RFG <sup>1</sup>	
		331 090 \$	4 107 \$				2,45 %
		341 243 \$	3 736 \$				2,37 %

  

Ventes et rachats de parts (voir aussi la note 8)	2011 2010	Produit de l'émission des parts		Montants payés au rachat de parts	
		Parts émises	Parts rachetées		
		33 794	1 064 043 \$	71 037	2 233 120 \$
		38 191	1 134 307 \$	80 817	2 384 373 \$

  

Placement dans le fonds sous-jacent à la juste valeur (voir aussi la note 9)	2011 2010	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total	
		12 827 020 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	12 827 020 \$	– \$
		14 470 035 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	14 470 035 \$	– \$

  

Tableau des actifs investis	2011 2010	Nombre de parts		% détenu dans le fonds		Juste valeur		Juste valeur par part	
			Coût						
Fonds équilibré RBC, série O		980 419	12 982 018 \$	31,54 %	12 827 020 \$	13,08 \$			
		1 085 801	14 381 502 \$	32,18 %	14 470 035 \$	13,33 \$			

Les tableaux suivants présentent certains renseignements financiers clés sur le fonds et visent à vous aider à comprendre le rendement du fonds au cours des cinq dernières années.

Points saillants financiers (non audité)	2011	2010	2009	2008	2007
<b>Distribution du fonds et actif net par part</b>					
Distributions* :					
Total des distributions annuelles	0,18 \$	– \$	– \$	– \$	2,38 \$
Actif net au 31 décembre	30,34 \$	31,49 \$	28,98 \$	25,61 \$	25,61 \$
<b>Ratios et données supplémentaires</b>					
Actif net (en milliers \$)	12 842 \$	14 500 \$	14 583 \$	13 588 \$	17 767 \$
Nombre de parts en circulation	423 256	460 499	503 125	530 517	550 997
Ratio des frais de gestion <sup>1</sup>	2,45 %	2,37 %	2,43 %	2,46 %	2,59 %
Taux de rotation des titres en portefeuille du fonds sous-jacent <sup>2</sup>	102,06 %	82,19 %	83,17 %	68,60 %	55,04 %

\* Les distributions ont été réinvesties dans le fonds.

1. Le ratio des frais de gestion (« RFG ») est établi d'après le total des frais de l'exercice indiqué et est exprimé sous forme d'un pourcentage annualisé de la moyenne quotidienne de l'actif net au cours de l'exercice.
2. Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds sous-jacent représente la fréquence à laquelle un gestionnaire renouvelle son portefeuille. Un taux de rotation des titres en portefeuille de 100 % signifie que le gestionnaire a complètement renouvelé son portefeuille une fois au cours de l'année. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un fonds au cours d'une année donnée est élevé, plus les frais de négociation payables par le fonds sont élevés et plus la probabilité est grande que l'investisseur réalise un gain en capital imposable dans l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du fonds.

25 principaux titres détenus dans le fonds sous-jacent (non audité)	% de l'actif		% de l'actif
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5,5	Financement-Québec, 4,250 %, 1 <sup>er</sup> mars 14	1,1
Fonds de marchés émergents RBC	3,3	Canadian Natural Resources Ltd.	1,0
Gouvernement du Canada, 2,250 %, 1 <sup>er</sup> août 14	2,5	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	1,0
Banque Royale du Canada	2,0	Gouvernement du Canada, 1,500 %, 1 <sup>er</sup> juin 12	0,9
La Banque Toronto-Dominion	1,8	Gouvernement du Canada, 2,000 %, 1 <sup>er</sup> déc. 14	0,9
Province d'Ontario, 4,650 %, 2 juin 41	1,6	Province du Manitoba, 6,500 %, 22 sept. 17	0,9
Province de Québec, 4,500 %, 1 <sup>er</sup> déc. 17	1,5	Goldcorp Inc.	0,9
Province d'Ontario, 4,300 %, 8 mars 17	1,5	Potash Corporation of Saskatchewan Inc.	0,9
Province d'Ontario, 9,500 %, 13 juil. 22	1,4	Province de Québec, 4,500 %, 1 <sup>er</sup> déc. 20	0,8
La Banque de Nouvelle-Écosse	1,3	Banque de Montréal	0,8
Suncor Énergie Inc.	1,2	Province d'Ontario, 5,850 %, 8 mars 33	0,8
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 3,350 %, 15 déc. 20	1,2	Banque Canadienne Impériale de Commerce	0,7
Société aurifère Barrick	1,2	<b>% total des 25 principaux titres</b>	<b>36,7</b>

# FONDS DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE RBC

## Notes complémentaires

31 décembre 2011

---

### 1. LES FONDS

Les fonds sont des fonds distincts, constitués à l'origine par une société remplacée, Westbury Compagnie d'Assurance-Vie, et ne sont plus commercialisés par la Compagnie d'assurance vie RBC, une société apparentée.

Fonds d'accroissement variable RBC Vie (« Accroissement variable ») créé le 15 décembre 1989

Fonds d'obligations RBC Vie (« Obligations ») créé le 1<sup>er</sup> mai 1991

Fonds équilibré RBC Vie (« Équilibré ») créé le 1<sup>er</sup> mai 1991

(Ci-après, dans ces états financiers, les fonds sont collectivement appelés « les fonds », et individuellement appelés « le fonds ».) Les fonds investissent dans des fonds communs de placement sous-jacents gérés par RBC Gestion mondiale d'actifs, une société apparentée. La Compagnie d'assurance vie RBC, une société apparentée, est la gestionnaire des fonds et la seule émettrice des contrats de rente individuels à capital variable servant à l'investissement dans chaque fonds, et elle est garante des dispositions garanties dans ces contrats. Les fonds investissent dans des fonds communs de placement sous-jacents gérés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., une filiale en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada. Toutes les opérations de placement dans les fonds communs de placement sous-jacents correspondants, gérés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., sont comptabilisées au cours du marché.

Comme il est indiqué dans l'état des résultats de chaque fonds, les fonds versent des frais de gestion à la Compagnie d'assurance vie RBC conformément aux renseignements contenus dans les informations supplémentaires.

### 2. FUTURES MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES

#### *Normes internationales d'information financière (les « IFRS »)*

Le 7 avril 2008, le Conseil des normes comptables (le « CNC ») du Canada a publié un exposé-sondage général intitulé « Adoption des IFRS au Canada », qui couvre, entre autres, l'incorporation des IFRS dans le *Manuel de l'ICCA*. L'exposé-sondage demande aux entités canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes d'adopter les IFRS pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le CNC a annoncé en décembre 2011 que l'adoption des IFRS par les fonds de placement était reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Par conséquent, les fonds adopteront les IFRS le 1<sup>er</sup> janvier 2014, et les états financiers de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2014 seront les premiers à être conformes aux IFRS.

### 3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables utilisées dans la préparation des états financiers sont résumées ci-dessous :

#### a) Placements

La valeur des placements dans les fonds communs sous-jacents est établie chaque jour ouvrable selon la valeur liquidative de clôture. Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les gains et pertes réalisés à la vente des placements et la plus-value ou moins-value non réalisée des placements sont calculés au coût moyen.

# FONDS DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE RBC

## Notes complémentaires

31 décembre 2011

---

### 3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### b) Constatation des revenus

Les distributions faites à partir des placements sont inscrites lorsqu'elles sont déclarées par le fonds commun sous-jacent. Le revenu d'intérêts est inscrit quotidiennement.

#### c) Actif net par part

L'actif net par part est calculé en divisant l'actif net correspondant à une série de parts en date d'un jour ouvrable donné par le nombre total de parts en circulation de la série concernée à la date en question.

#### d) Bénéfice net par part

Le bénéfice net par part figurant dans l'état des résultats représente l'augmentation ou la diminution de l'actif net liée aux activités d'exploitation attribuable à la série au cours de l'exercice, divisée par le nombre moyen de parts en circulation au cours de l'exercice.

#### e) Utilisation d'estimations

Ces états financiers, dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, comprennent des estimations et hypothèses posées par la direction qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### f) Frais imputables aux fonds

Chaque fonds est responsable du paiement des frais et honoraires ayant trait à l'exploitation du fonds en question, notamment les frais de garde et de gestion, les frais d'assurance, les frais juridiques, les honoraires d'audit, les frais d'exploitation et d'administration, les frais bancaires, les intérêts, les frais de courtage sur les opérations sur valeurs et tous les impôts indirects.

#### g) Impôts sur le revenu

En vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), les fonds sont réputés être des fiducies non testamentaires et sont réputés avoir attribué la totalité de leur revenu aux titulaires de contrat. De la même manière, les gains ou les pertes en capital nets des fonds sont réputés être ceux des titulaires de contrat. Par conséquent, les fonds ne sont pas assujettis à l'impôt sur leur revenu net, y compris les gains en capital nets réalisés.

### 4. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les fonds peuvent être exposés à différents risques financiers. Les risques financiers auxquels chacun des fonds est exposé se limitent à son portefeuille de placement. Le tableau des actifs investis contenu dans les informations supplémentaires contient le détail des parts détenues par chaque fonds des fonds sous-jacents au 31 décembre 2011. Les 25 principaux titres détenus dans les fonds sous-jacents sont également présentés dans les informations supplémentaires. Les fonds ne gèrent pas leurs fonds sous-jacents et, par conséquent, les informations quantitatives et qualitatives des fonds sous-jacents relatives au risque ne sont pas présentées. Pour de plus amples renseignements sur les risques découlant des instruments financiers du fonds sous-jacent et sur la sensibilité aux variations de prix, veuillez vous reporter aux états financiers du fonds sous-jacent qui ont été déposés sur Sedar.

# FONDS DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE RBC

## Notes complémentaires

31 décembre 2011

---

### 4. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Chacune des pratiques portant sur la gestion du risque du fonds comprend la surveillance de la conformité avec les lignes directrices en matière de placement. Le gestionnaire de fonds gère les effets possibles de ces risques financiers sur le rendement des fonds en faisant appel à des conseillers en portefeuille professionnels d'expérience qui surveillent régulièrement les positions des fonds et les événements sur les marchés, et diversifient les portefeuilles de placement en tenant compte des contraintes imposées par les lignes directrices en matière de placement.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est la possibilité qu'un emprunteur, ou le cocontractant aux termes d'un contrat sur instruments dérivés, d'une mise en pension ou d'une prise en pension de titres, ne veuille pas ou ne puisse pas rembourser le prêt ou remplir ses obligations, ou qu'il ne le fasse pas à temps. Des agences de notation spécialisées notent les sociétés et gouvernements qui empruntent des fonds ainsi que les titres de créance émis par ces sociétés ou gouvernements. Les titres de créance émis par des sociétés ou gouvernements de pays émergents présentent souvent un risque de crédit accru (note de crédit plus faible), tandis que les titres de créance émis par des sociétés établies ou des gouvernements de pays développés présentent généralement un risque de crédit moindre (note de crédit plus élevée). Une révision à la baisse de la note de crédit d'un émetteur ou d'autres événements défavorables à son égard peuvent réduire la valeur de marché d'un titre. Les instruments de créance assortis d'une faible note de crédit ou sans note de crédit offrent généralement un meilleur rendement que les instruments de créance dont la note est plus élevée, mais comportent un potentiel de perte considérable. Les fonds qui investissent dans des sociétés ou des marchés qui présentent un plus grand risque de crédit sont souvent plus volatils à court terme. Par contre, ils peuvent offrir de meilleures possibilités de rendement à long terme.

Il y a risque de crédit lorsqu'un fonds commun de placement sous-jacent investit dans des titres à revenu fixe. Le risque de crédit est considéré comme un élément du processus décisionnel relatif aux placements. Les fonds communs de placement sous-jacents n'achètent et ne vendent des placements que par l'intermédiaire de courtiers qui sont considérés comme des contreparties approuvées, ce qui réduit le risque de défaillance lors du règlement.

#### Risque de change

La plupart des fonds sous-jacents sont évalués en dollars canadiens; toutefois, les fonds sous-jacents qui achètent des titres étrangers peuvent être tenus de payer ces titres en devise et de recevoir une contrepartie en devise au moment de la vente. Par conséquent, les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises auront une incidence sur la valeur des titres étrangers. Par exemple, si le dollar canadien s'apprécie par rapport à une devise (comme le dollar américain ou l'euro), la valeur en dollars canadiens d'un placement libellé dans cette devise peut diminuer. Cette baisse peut réduire, ou même annuler, le rendement procuré par un titre étranger. Par contre, un fonds peut également profiter des fluctuations des taux de change. L'exposition au risque de change peut avoir pour effet d'accroître la volatilité des placements étrangers par rapport aux placements canadiens. Certains fonds sous-jacents peuvent se protéger contre le risque de fluctuation des taux de change auquel sont soumis les actifs sous-jacents du fonds.

Étant donné que les fonds investissent uniquement dans des fonds sous-jacents libellés en dollars canadiens, les fonds ne sont pas exposés directement au risque de change.

# FONDS DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE RBC

## Notes complémentaires

31 décembre 2011

---

### 4. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### Risque de taux d'intérêt

Si un fonds investit principalement dans des obligations et d'autres titres à revenu fixe, sa valeur subira principalement l'incidence des fluctuations du niveau général des taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt diminuent, la valeur des parts du fonds aura tendance à augmenter. Par contre, si les taux d'intérêt augmentent, la valeur des parts du fonds aura tendance à diminuer. L'incidence des taux d'intérêt à court terme sur la valeur d'un fonds peut différer de celle des taux d'intérêt à long terme. Si un fonds investit principalement dans des obligations et dans d'autres titres à revenu fixe ayant une durée à l'échéance plus longue, sa valeur subira principalement l'incidence des fluctuations du niveau général des taux d'intérêt à long terme. Si un fonds investit principalement dans des obligations et dans d'autres titres à revenu fixe ayant une durée à l'échéance plus courte, sa valeur subira principalement l'incidence des fluctuations du niveau général des taux d'intérêt à court terme. Les investisseurs qui veulent tirer un revenu à court terme de leurs placements doivent savoir que le niveau du revenu d'intérêts pouvant être tiré d'un fonds du marché monétaire varie selon les fluctuations des taux d'intérêt à court terme.

Il y a risque de taux d'intérêt lorsque le fonds commun de placement sous-jacent investit dans des instruments financiers portant intérêts tels que des obligations. Le fonds commun de placement sous-jacent est exposé au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue en raison de la variation des niveaux de taux d'intérêt en vigueur sur le marché. En général, le prix des obligations à taux fixe diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent, et augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent.

#### Risque de liquidité

La liquidité désigne la rapidité et la facilité avec laquelle un actif peut être vendu et converti en espèces. La plupart des titres détenus par un fonds sous-jacent peuvent être vendus facilement et à un juste prix. Lorsque les marchés sont extrêmement volatils, comme c'est le cas dans les périodes de fluctuations soudaines des taux d'intérêt, certains titres peuvent devenir moins liquides, c'est-à-dire qu'ils se vendent moins rapidement ou moins aisément. Certains titres peuvent être illiquides en raison de restrictions juridiques, de la nature du placement ou de certaines caractéristiques comme les cautionnements. Le manque d'acheteurs intéressés par un titre ou un marché donné explique aussi qu'un titre soit illiquide. La difficulté à vendre des titres peut donner lieu à une perte ou à un rendement réduit pour un fonds.

L'actif des fonds se compose de parts de fonds communs de placement sous-jacents qui peuvent être rachetées par l'émetteur, sur demande, à une date d'évaluation donnée. Une date d'évaluation survient chaque jour au cours duquel la principale Bourse est ouverte aux fins de négociation et au cours duquel on peut déterminer la valeur de l'actif du fonds pertinent. La Bourse de Toronto est actuellement la principale Bourse servant à établir les dates d'évaluation.

#### Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque de variation de la valeur des placements en raison des fluctuations de la conjoncture du marché. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur les tendances du marché, notamment les développements économiques, les fluctuations des taux d'intérêt, les changements politiques et les événements catastrophiques. Les fonds sont exposés au risque de marché auquel sont soumis les fonds communs de placement sous-jacents.

# FONDS DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE RBC

## Notes complémentaires

31 décembre 2011

---

### 5. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Les fonds ont une structure de « fonds de fonds », permettant d'investir dans des fonds communs de placement sous-jacents gérés exclusivement par RBC Gestion mondiale d'actifs et ses partenaires. Dans le cadre du processus de sélection de fonds pour les fonds, la gamme actuelle des fonds est examinée au moins une fois par an afin de cerner d'éventuelles lacunes sur le plan des produits qui découlent de l'évolution des besoins du marché et des partenaires de distribution.

Les critères d'évaluation peuvent comprendre des mesures du rendement qualitatives comme quantitatives et doivent satisfaire aux normes internes de gestion du risque. Ils nécessitent également l'approbation du Comité de direction des placements.

Les activités de surveillance continue qu'effectue la direction des fonds tout au long de l'année comprennent le suivi des changements touchant l'organisation ou les fonds annoncés par les gestionnaires des fonds, des nouvelles qui peuvent avoir des répercussions sur la stabilité organisationnelle ou le rendement des fonds, ou encore l'analyse du taux de rendement des fonds pour s'assurer qu'il cadre avec celui du fonds commun de placement sous-jacent ou de l'indice de référence du fonds.

Dans le cadre du processus de contrôle préalable continu, les gestionnaires des fonds communs de placement sous-jacents doivent vérifier que les fonds ont respecté les politiques de placement des fonds et que les fonds communs de placement sous-jacents sont gérés conformément aux objectifs et aux stratégies de placement.

### 6. GESTION DU CAPITAL

Le chapitre 1535 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Informations à fournir concernant le capital », exige que le fonds présente de l'information sur ses objectifs, ses politiques et ses procédures de gestion du capital, y compris la divulgation de toutes les exigences en matière de capital en vertu de règles extérieures, ainsi que les répercussions liées à leur non-respect. Les fonds considèrent leur actif net comme leur capital respectif; les fluctuations pertinentes du capital sont présentées dans l'état de l'évolution de l'actif net. Les fonds ne sont assujettis à aucune exigence en matière de capital en vertu de règles extérieures.

### 7. FRAIS DE GESTION ET AUTRES FRAIS

En contrepartie de ses services de gestion et de ses conseils de placement, la Compagnie d'assurance vie RBC, une société apparentée, a droit à des frais de gestion. Le montant maximal des frais de gestion, à l'exception de la taxe de vente harmonisée (TVH), est calculé en fonction des pourcentages annuels suivants, imputés chaque semaine aux valeurs liquidatives respectives des fonds.

Fonds d'accroissement variable	Jusqu'à 2,275 %
Fonds d'obligations	Jusqu'à 1,900 %
Fonds équilibré	Jusqu'à 2,275 %

Les ratios des frais de gestion des fonds sont fondés sur les charges imputées directement aux fonds (autres que les commissions de courtage et les impôts relatifs aux opérations sur titres) plus, s'il y a lieu, les charges des fonds sous-jacents, calculées sur une base moyenne pondérée selon la pondération des fonds sous-jacents, et sont exprimés en pourcentage de la valeur liquidative moyenne annuelle calculée pour l'émission des parts des fonds. Les frais de garde, les honoraires d'audit, les intérêts et les frais bancaires sont payables par le fonds.

# FONDS DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE RBC

## Notes complémentaires

31 décembre 2011

---

### 7. FRAIS DE GESTION ET AUTRES FRAIS (suite)

Les frais de gestion et autres frais administratifs imputés aux fonds sont assujettis à la TVH en Ontario, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador. Selon les règles et les directives publiées par le ministère des Finances, le taux de TVH effectif tiendra compte des taux de taxation en vigueur dans les provinces ou territoires de résidence des porteurs de parts des fonds. Comme chaque fonds comptera des porteurs de parts dans plus d'une province ou d'un territoire, le taux combiné correspondra à une moyenne pondérée établie en fonction du taux de taxation en vigueur dans l'ensemble de ces provinces et territoires et de la valeur de l'actif des porteurs de parts. Par conséquent, il est probable que le taux combiné soit différent pour chaque fonds.

### 8. AVOIR DES PORTEURS DE PARTS

Les parts des fonds, qui peuvent être rachetées au gré du porteur conformément aux dispositions des contrats s'y rattachant, n'ont aucune valeur nominale, et le nombre de parts qui peuvent être émises est illimité. Les parts des fonds sont émises ou rachetées sur une base hebdomadaire, à la valeur liquidative par part déterminée après réception de l'ordre d'achat ou de rachat, respectivement, par la Compagnie d'assurance vie RBC.

### 9. JUSTE VALEUR

Les placements comptabilisés à la juste valeur dans l'état de l'actif net des fonds sont classés selon l'importance de la part de jugement que nécessite l'interprétation des données aux fins de l'évaluation de la juste valeur. Les niveaux hiérarchiques, définis par le chapitre 3862, sont directement liés au degré de subjectivité associé aux données utilisées aux fins de l'évaluation de la juste valeur de ces placements et sont décrits comme suit :

Niveau 1 – Les prix cotés sur des marchés actifs pour des placements identiques peuvent être obtenus à la date de présentation de l'information. Les prix cotés de ces placements ne sont pas rajustés, et ce, même dans le cas où une position importante ou une vente pourrait avoir une certaine incidence sur le prix coté.

Niveau 2 – Les données relatives aux prix sont fondées sur d'autres données que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont directement ou indirectement observables à la date de présentation de l'information, et la juste valeur est établie au moyen de modèles ou d'autres méthodes d'évaluation.

Niveau 3 – Les données relatives aux prix ne sont pas observables pour le placement en question, et il se peut que l'activité sur le marché pour le placement en question soit minime, voire inexistante. Les données qui servent à déterminer la juste valeur nécessitent dans une large mesure un jugement ou une estimation de la part de la direction.